

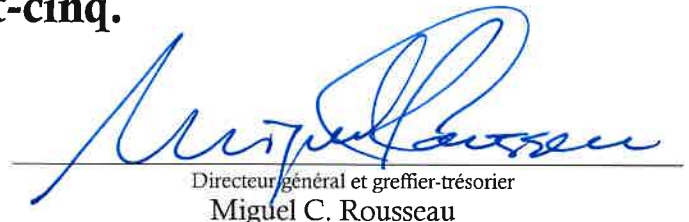
AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 606-07-2025

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 18 août 2025, le conseil a adopté le règlement numéro 606-07-2025, Règlement modifiant le Règlement de zonage 606-2023 tel que déjà amendé afin de réviser certaines dispositions règlementaires dans le but de favoriser la dissolution des copropriétés.
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 10 septembre 2025.
- 3- Le règlement numéro 606-07-2025 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce QUINZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE deux-mille-vingt-cinq.



Directeur général et greffier-trésorier
Miguel C. Rousseau